



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la  
Charente

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **Foussignac**Séance du **08/09/2022****Date de la convocation**  
30/08/2022**Date d'affichage**  
30/08/2022**Nombres de Conseillers**En exercice : Présents : Votants : Absents : **OBJET :**  
**2022-06-03 :**  
**Rétrocession terrain**  
**POIRIER à la Commune****Vote A l'unanimité**Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture de  
Cognac  
le : 09/09/2022et publication ou notification du :  
09/09/2022

L' an 2022 et le 8 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DEVIGE Georges, Maire.

**Présents** : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, MARTIN Alexandra, ZIELINSKI Laetitia, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

**Absents** : BARDOU Julien, BOUILLER Dylan  
Excusée : CHIRON Esther

**Secrétaire** : CHAPT Sabine

Monsieur le Maire expose que l'acte de cession de la bande de terrain appartenant à Madame POIRIER Marie a été signé en l'étude de Maître CENEDESE-GUILLOT, notaire à ROUILLAC le vendredi 02 septembre 2022.

Il expose que la commune doit supporter les frais d'acte (147.55€), le montant de la vente des terrains (1€) et intégrer dans son patrimoine la valeur vénale des terrains à savoir 500€.

Pour ce faire il propose de prendre la Décision Modificative suivante :

2111-183 : + 500.00 €

1021 : + 500.00 €

2111-183 : + 148.55 €

020 : - 148.55 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité DÉCIDE :

- de prendre la Décision Modificative suivante :

2111-183 : + 500.00 €

1021 : + 500.00 €

2111-183 : + 148.55 €

020 : - 148.55 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à passer les écritures comptables inhérentes à cette acquisition

- de procéder au règlement des frais d'acte et d'acquisition auprès de l'étude de Maître CENEDESE-GUILLOT

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 09/09/2022

Pour copie conforme:

En Mairie, le 09/09/2022

Le Maire,  
DEVIGE Georges



16145

Foussignac

Code INSEE

COMMUNE DE FOUSSIGNAC

DM 11 3 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

## Rétrocession terrain POIRIER à la Commune

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	148.55 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>148.55 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-1021 : Dotation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>500.00 €</b>
D-2111-183 : EXTENSION RESEAUX RUE DE LA BEAUSSE	0.00 €	648.55 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>648.55 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>148.55 €</b>	<b>648.55 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>500.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>500.00 €</b>		<b>500.00 €</b>